

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

Département du Val d'Oise Arrondissement de SARCELLES Canton de MONTMORENCY Commune de MONTMORENCY

CDV/CT

ARRÊTÉ DU MAIRE N°343.2025 PORTANT RÉGLEMENTATION PROVISOIRE DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

AVENUE CHARLES DE GAULLE

Le Maire de la Ville de MONTMORENCY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 et suivants,

VU le Code de la Route.

VU le Code de la Voirie Routière,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes.

VU la demande de l'entreprise DA-STPE, 20 avenue du Fief – 95310 SAINT-OUEN-L'AUMONE pour le compte de la Ville,

CONSIDÉRANT que les travaux de réalisation d'un plateau surélevé, avenue Charles de Gaulle ne permettent pas d'assurer la circulation et le stationnement des véhicules sans risque d'accident et qu'il convient de sauvegarder la sécurité publique,

ARRÊTE

Du mardi 21 octobre au vendredi 24 octobre 2025, de 7h00 à 17h00

AVENUE CHARLES DE GAULLE

Article 1:

L'avenue Charles De Gaulle sera fermée à la circulation entre le boulevard de Montmorency et la rue de Groslay pendant toute la durée du chantier, mardi 21 octobre au vendredi 24 octobre de 7h00 à 17h00.

En cas d'incidence des travaux sur la collecte des ordures ménagères, l'entreprise pourrait être amenée à organiser par ses propres moyens des points de regroupements.

Le cas échéant, les enrobés définitifs ou autres revêtements de finition, devront être réalisés durant la période du présent arrêté.

<u>Une déviation sera mise en place</u>: par la rue de Saint-Denis, boulevard de l'Orangerie, rue Saint-Valéry, rue Notre-Dame pour regagner l'avenue Charles de Gaulle dans les deux sens.



Article 2:

Les accès riverains seront maintenus pendant toute la durée du chantier. Un cheminement piéton sera sécurisé et entretenu par l'entreprise. La vitesse sera limitée et affichée à 30 km/h.

Article 3:

Les services de Police seront habilités à prendre toutes les dispositions nécessaires et complémentaires au présent arrêté afin de garantir la sécurité du public et le bon déroulement de celui-ci, notamment, en ce qui concerne les véhicules en stationnement en infraction, aux jours et lieux indiqués par ce dernier et qui pourront être enlevés aux risques et frais imputés à leurs propriétaires (article R 417-10 du Code de la Route qui prévoit et réprime le stationnement gênant).

Article 4:

La signalisation nécessaire à cette réglementation sera fournie, posée et entretenue par l'entreprise DA-STPE, 20 avenue du Fief – 95310 SAINT-OUEN-L'AUMONE pour le compte de la Ville.

Article 5:

M. le Commissaire de Police,

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie,

M. le Chef du Centre de Secours de Saint-Brice-sous-Forêt et Montmorency,

M. le Chef de Service de la Police Municipale,

M. le Directeur Général des Services.

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6:

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de la Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit :

À compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;

Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Montanorency, la Perrie GUIRAUDET

Addition to au Maire

Addition



Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7 Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1



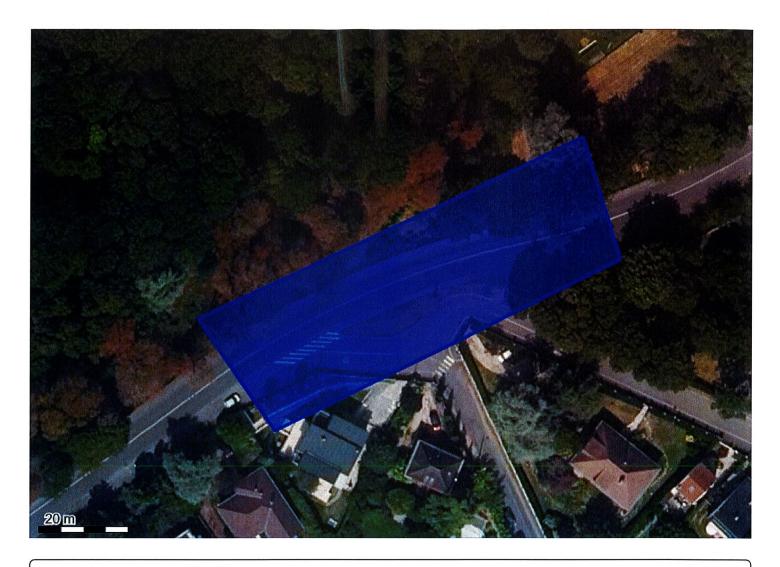
803243116

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise			
Nom : LEGUEDOIS Prénom : Calvin			
Dénomination : DA - STPE Représenté par :			
Adresse Numéro : 20 Extension : Nom de la voie : AVENUE DU FIEF			
Code postal 9 5 3 1 0 Localité :ST OUEN L AUMONE Pays : France			
Téléphone 0, 1, 3, 4, 6, 4, 6, 1, 1, 3, Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :			
Courriel: secretariat@stpevotp.fr			
Si le bénéficiaire est différent du demandeur			
Nom: Mairie de Montmorency Prénom: M. Cédric ROUILLER			
Adresse Numéro : 15 Extension : Nom de la voie : rue Beaumarchais			
Code postal _9_15_1_6_0_Localité :MONTMORENCY Pays : FRANCE			
Téléphone 0, 1, 3, 9, 3, 4, 9, 8, 6, 3. Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :			
Courriel: crouiller@ville-montmorency.fr			
Localisation du site concerné par la demande			
Voie concernée : Autoroute n°			
Hors agglomération En agglomération 🗹			
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : +			
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : D144 - 74 Avenue Charles de Gaulle			
Code postal 9,5,1,6,0, Localité : MONTMORENCY			
Nature et date des travaux			
Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence : Description des travaux : Réalisation des enrobés suite à la création d'un plateau surélevé face a la rue			
du Beaux site sur l'avenue Charles de Gaulle et création de bouches avaloirs			
N° de chantier délivré par la Collectivité (i) :			
Date prévue de début des travaux : 2,1, 1,0,2,0,2,5 Durée des travaux (en jours calendaires) :1			
Réglementation souhaitée			
Durée de la réglementation (en jours calendaires) :1 Date de début de réglementation _21102_0_2_5_ Restriction sur section courante Restriction sur bretelles			
Sens des Points de Repères (PR) décroissants 🗹 Fermeture à la circulation			
Basculement de circulation sur chaussée opposée Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement Basculement de circulation sur chaussée opposée Manuellement Basculement de circulation sur chaussée opposée Circulation alternée : Par feux tricolores			
Restriction de chaussée :			
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue L			
Suppression de voie unombre de voie(s) supprimée(s) un			

⁽⁰⁾ N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole

Interdiction de : Circuler Véhicules légers poids lourds Vitesse limitée à : km/h Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :	Stationner véhicules légers poids lourds	Dépasser véhicules légers poids lourds	
Autres prescriptions : rue barrée LE 21/10/2025 pour la réalisation des enrobés			
La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :			
Adresse Numéro : Extension :	Prénom : Représenté par Nom de la voie :	Pays:	
Pièces jointes à la demande			
Une notice détaillée avec notamment l'év	valuation de la gêne occasionnée au u Plan des travaux 1/200 ou 1/50		
J'atteste de l'exactitude des informations four Fait à : ST OUEN L AUMONE Nom : JOBIN Prénom		Le: 0 7 1 0 2 0 2 5	



Système géodésique : WGS 84

EPSG: 4326

Emprise au format GML :

<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:</pre> outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>2.31886272,48.98078394 2.31909875,48.98055861 2.32017163,48.98090365 polygonMember></gml:MultiPolygon>

Polygone 1

(48.980784 2.318863); (48.980559 2.319099); (48.980904 2.320172); (48.981150 2.320054); (48.980784 2.318863);